

Date: 20 avril 2021
Heure: 19 h 30
Lieu: Par visioconférence (TEAMS)

Procès-verbal

Considérant le contexte actuel de la COVID-19 et en cohérence avec les directives de la Santé publique, exceptionnellement, la séance régulière du conseil d'administration se tient par visioconférence (TEAMS).

Présences :

Louise Ouellet	Administrateur (District 2)
Édith Tremblay	Administrateur (District 4)
Denise Caron	Administrateur (District 5)
Marc Lemay	Administrateur (Ressources humaines, gouvernance)
Yves Breton	Administrateur (Communautaire, sportif, culturel)
Éric Chouinard	Administrateur (Ressources financières, matérielles)
Claude Breault	Administrateur (Municipal, santé)
Sylvie Michaud	Administrateur (Personnel de direction d'établissement)
Christiane Séguin	Administrateur (Personnel d'encadrement)
Manon Morin	Administrateur (Personnel professionnel)
Amélie Morin	Administrateur (Personnel enseignant)
Cynthia Belzile	Administrateur (Personnel de soutien)
Vincent Pelletier	Observateur (Personnel d'encadrement, membre non-votant)
Nancy Couture	Directrice générale
Catherine Boulay	Secrétaire générale

Absences motivées :

Isabelle Tanguay	Administrateur (District 1)
Mélanie Veilleux	Administrateur (District 3)
Marc-Antoine Rioux	Administrateur (18 à 35 ans)

Invité :

Bernard D'Amours	Conseiller-cadre
------------------	------------------

1. Ouverture de la séance et constatation des présences

La séance débute à 19 h 30, mesdames Isabelle Tanguay et Mélanie Veilleux, ainsi que monsieur Marc-Antoine Rioux ont motivé leur absence.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par madame Manon Morin :

QUE l'ordre du jour soit adopté en y ajoutant le point suivant :

7.5. Grève du 14 avril 2021;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 052 – 2021-04-20

3. Approbation et suivi au procès-verbal de la dernière séance

La directrice générale donne le suivi du procès-verbal de la séance du 16 mars dernier et après discussions, la résolution suivante est adoptée :

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc Lemay :

QUE la secrétaire générale soit dispensée de la lecture du procès-verbal de la séance régulière du 16 mars 2021, puisque les administrateurs en ont reçu copie au moins six (6) heures avant la tenue de la présente séance du conseil d'administration;

QUE le procès-verbal de la séance du 16 mars 2021 soit adopté comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 053 – 2021-04-20

4. Période de questions du public

Aucun public n'est présent.

5. Agenda de consentements (approbation)

5.1. Calendriers scolaires jeunes et adultes 2021-2022

La présidente, madame Édith Tremblay, invite la directrice par intérim des Services éducatifs, madame Sonia Julien, à venir présenter et expliquer le calendrier scolaire 2021-2022 pour le secteur jeunes. La directrice générale présente et explique les calendriers de la Maison familiale rurale (MFR), de la Formation générale des adultes et de la Formation professionnelle.

Après discussions la résolution suivante est adoptée :

CONSIDÉRANT les articles 238 et 252 de la *Loi sur l'instruction publique* [L.R.Q., c. I-13.3] qui stipulent que le centre de services scolaire établit les calendriers scolaires des écoles, des centres de formation professionnelle et des

centres d'éducation des adultes en tenant compte de ce qui est prévu à leur régime pédagogique respectif;

CONSIDÉRANT les dispositions du Règlement n° 2 – *Règlement sur la délégation des fonctions et pouvoirs* du Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs;

IL EST PROPOSÉ par madame Sylvie Michaud et **RÉSOLU** :

D'ADOPTER les calendriers scolaires du secteur jeunes, des secteurs de la formation générale des adultes, de la formation professionnelle et de la Maison familiale rurale (MFR) pour l'année scolaire 2021-2022 comme présentés et dont les explications ont été fournies séance tenante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 054 – 2021-04-20

Madame Julien a quitté la séance à la suite de ce point à l'ordre du jour.

6. Information des comités et recommandations

6.1. Comité de gouvernance et éthique

Aucune rencontre n'a été tenue depuis la dernière séance du conseil d'administration le 16 mars 2021.

6.2. Comité de vérification

La prochaine rencontre du comité de vérification est prévue pour le 18 mai prochain.

6.3. Comité des ressources humaines

La prochaine rencontre du comité des ressources humaines est prévue pour le 18 mai prochain.

7. Points d'informations générales et orientations stratégiques

7.1. Mise à jour du budget 2020-2021

La présidente, madame Édith Tremblay, invite la directrice du Service des ressources financières, madame Emmanuelle Ouellet, à venir présenter et expliquer la mise à jour du budget 2020-2021. Madame Ouellet donne l'état de situation du budget de l'année en cours et répond aux questions des administrateurs.

7.2. Présentation de l'audit

Madame Emmanuelle Ouellet, directrice du Service des ressources financières, explique les règles quant à l'audit que le MEQ fait réaliser ponctuellement dans les centres de services scolaires de la province. Cette année, le CSSFL recevra donc les vérificateurs pour ce mandat spécifique. Leur visite est prévue d'ici la fin du mois d'avril 2021. Madame Ouellet répond aux questions des administrateurs.

Madame Ouellet a quitté la séance à la suite de ces deux points à l'ordre du jour.

7.3. COVID-19

La directrice générale apporte des précisions sur les situations qui découlent de la COVID-19 dans les écoles.

Elle explique les règles que la Santé publique applique depuis le retour du congé de Pâques étant donné, entre autres, de la présence des variants sur le territoire du Bas-Saint-Laurent.

Les nouvelles règles ont des impacts sur la fermeture de classes. Aucune école n'a dû fermer, toutefois il y a plusieurs élèves absents, de même que du personnel. L'enseignement à distance est mis en place pour répondre aux besoins des élèves placés en isolement.

La directrice générale tient à souligner la très grande collaboration du personnel sur le terrain face à tous les inconvénients et aux ajustements réguliers que réclame le contexte de la pandémie. Elle mentionne que la direction du CSSFL est bien consciente de la surcharge de travail que cela occasionne pour tous.

Les administrateurs échangent sur le sujet et on tient à souligner les impacts positifs sur les équipes-écoles de la disponibilité et de la qualité des informations qui sont transmises.

7.4. Projet de règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs

On invite la secrétaire générale à donner des précisions à propos du projet de règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs.

Celui-ci a été déposé pour consultation dans la Gazette officielle, le 24 mars dernier. La période de consultation a une durée de quarante-cinq (45) jours et après l'adoption du Règlement par le Gouvernement, celui-ci entrera en vigueur quinze (15) jours après sa publication dans la Gazette officielle. On peut donc prévoir que le Règlement sera en vigueur au début de la prochaine année scolaire.

7.5. Grève du 14 avril 2021

La directrice générale donne un compte-rendu du déroulement de la grève du personnel enseignant qui s'est tenue de 5 h 30 à 9 h 30 le 14 avril dernier.

Aucun incident malheureux n'est à rapporter et dans l'ensemble le tout s'est très bien déroulé.

Madame Couture précise qu'une autre grève du personnel enseignant est annoncée pour le 27 avril prochain et celle-ci devrait se tenir à compter de 14 h 45.

8. Dossiers à être adoptés

8.1. Politique n° 27 – Politique relative à la gratuité scolaire et aux contributions financières pouvant être exigées des parents et des élèves

La présidente, madame Édith Tremblay, qui est également présidente du comité de parents du CSSFL, rappelle que le Projet de la Politique n° 27 a été déposé aux administrateurs avec la convocation de la présente rencontre. Elle précise que, conformément aux nouvelles dispositions de la *Loi sur l'instruction publique*, le comité de parents s'est penché sur le texte de la *Politique relative à la gratuité scolaire et aux contributions financières pouvant être exigées des parents et des élèves* et qu'il recommande au conseil d'administration de procéder à son adoption.

Après discussions, la résolution suivante est adoptée :

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 192, 6^e de la *Loi sur l'instruction publique* [L.R.Q., c. I-13.3], le comité de parents doit élaborer, avec le soutien du centre de services scolaire, et proposer au conseil d'administration pour adoption la politique relative à la gratuité scolaire et aux contributions financières pouvant être exigées des parents et des élèves;

CONSIDÉRANT que les administrateurs se déclarent satisfaits du projet de politique présenté par le comité de parents du CSSFL;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Éric Chouinard et **RÉSOLU** :

D'ADOPTER la Politique n° 27 - *Politique relative à la gratuité scolaire et aux contributions financières pouvant être exigées des parents et des élèves* comme présentée;

QUE les nouvelles dispositions de la Politique n° 27 - *Politique relative à la gratuité scolaire et aux contributions financières pouvant être exigées des parents et des élèves* entre en vigueur à compter du 21 avril 2021 et que celles-ci annulent et remplacent les dispositions antérieures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 055 – 2021-04-20

8.2. Contrats d'entretien et de réparations

La directrice générale présente et explique les deux (2) contrats d'entretien et réparation à accorder. Les résolutions suivantes sont adoptées :

École de la Joie de Saint-Simon

CONSIDÉRANT le mandat donné à la firme Goulet et Lebel architectes, de Rimouski, pour la confection des plans et devis nécessaires à l'appel d'offres pour les travaux de réfection et de vétusté à l'École de la Joie de Saint-Simon;

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par la firme Goulet et Lebel architectes à la suite de l'ouverture, le 26 mars 2021, des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que la plus basse soumission conforme a été présentée par la compagnie 9275-0181 Québec inc. (Construction Technipro BSL) de Rimouski pour la somme de 486 917 \$ excluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Breault et **RÉSOLU** :

QUE le Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs retienne, dans le cadre des mesures 50621 - maintien des actifs et 50624 - rénovation et transformation des bâtiments, de la règle budgétaire 2019-2020 et conformément à la soumission reçue, les services de la compagnie 9275-0181 Québec inc. (Construction Technipro BSL) de Rimouski, afin d'effectuer les travaux de réfection et de vétusté à l'École de la Joie de Saint-Simon pour la somme de 486 917 \$ excluant les taxes.

D'AUTORISER la directrice générale, madame Nancy Couture, à signer pour et au nom du Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs le contrat avec tous les documents inhérents à celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 056 – 2021-04-20

École secondaire de Dégelis

CONSIDÉRANT le mandat donné à la firme Les architectes Proulx et Savard inc., de Rimouski, pour la confection des plans et devis nécessaires à l'appel d'offres pour les travaux de réfection de la chaufferie, travaux de chauffage et de ventilation de l'aile A, phase 4, à l'École secondaire de Dégelis;

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par la firme Les architectes Proulx et Savard inc. à la suite de l'ouverture, le 16 mars 2021, des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que la plus basse soumission conforme a été présentée par la compagnie Les Constructions Unic inc. de Saint-Marc-du-Lac-Long pour la somme de 2 025 000 \$ excluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Éric Chouinard et **RÉSOLU** :

QUE le Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs retienne, dans le cadre de la mesure 50621 - maintien des actifs, de la règle budgétaire 2020-2021 et conformément à la soumission reçue, les services de la compagnie Les Constructions Unic inc. de Saint-Marc-du-Lac-Long, afin d'effectuer les travaux de réfection de la chaufferie, travaux de chauffage et de ventilation de l'aile A, phase 4, à l'École secondaire de Dégelis pour la somme de 2 025 000 \$ excluant les taxes;

D'AUTORISER la directrice générale, madame Nancy Couture, à signer pour et au nom du Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs le contrat avec tous les documents inhérents à celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 057 – 2021-04-20

9. Rapports des directions de service

Aucun élément n'est présenté sous cette rubrique.

10. Affaires diverses

Aucun élément n'est présenté sous cette rubrique.

11. Bons coups

La directrice générale souligne que l'Organisation internationale des écoles communautaires entrepreneuriales conscientes, qui découle du réseau international d'Idée éducation entrepreneuriale, et dont l'École des Parchemins de Saint-Elzéar fait partie, a souligné dans son Infolettre de l'OIECEC, du mois de janvier 2021, le Bon

coup du C-FIER qui s'intitule « *Le journal du C-FIER : une idée qui fait son chemin* ». Le texte du communiqué de presse a été acheminé aux administrateurs.

La présidente invite monsieur Luc Soucy, directeur adjoint à la Formation professionnelle et au Service aux entreprises, à venir présenter la formation que le Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs en collaboration avec trois (3) autres centres de services scolaires a mis sur pied et qui s'adresse à des élèves référés à notre Service aux entreprises.

On vise à répondre, dans le cadre des projets du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (FDRCMO) de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT), à la mise en œuvre du volet 2 du programme renforcement collectif : intégration et maintien en emploi des personnes sous-représentées sur le marché du travail dans quatre (4) régions du Québec.

La formation vise à adapter en mode alternance travail-études le programme d'études menant à une attestation d'études professionnelles (AEP) : **Opération et entretien de sites récréotouristiques** et à le déployer auprès de quatre (4) cohortes de six (6) participants appartenant à des catégories sous-représentées sur le marché du travail, soit la clientèle des carrefours jeunesse-emploi (CJE). Un texte qui résume la formation a été acheminé aux administrateurs.

12. Huis clos

Aucun huis clos n'est tenu.

13. Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 47.

Édith Tremblay, présidente

Catherine Boulay, secrétaire générale